

CONDITIONS GENERALES DE VENTE PROXYMIT

PROXYMIT

Siège social : 5 Rue Pasteur 95830 Corneilles en Vexin

Siret : 788 953 339 00017 - Dispensé d'immatriculation en application de l'article L.123-1-1 du code de commerce.

TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Valables à partir du 25 Octobre 2012 - remplaçant et annulant les éventuelles précédentes conditions générales.

FORMATION DU CONTRAT

Les contrats passés engagent le client dès réception par notre service client du devis qu'il soit transmis par courrier, fax ou de manière électronique. Sauf accord de notre part mentionné par écrit (sur contrat, par courrier, fax ou de manière électronique), les présentes Conditions Générales de Vente prévalent sur toute autre condition (par exemple d'achat) édictée par le client.

EXTENSION DES CONDITIONS GENERALES DE NOS PARTENAIRES

Le client souscrivant par notre intermédiaire un service ou acquérant un produit fourni par l'un de nos partenaires ou fournisseurs accepte automatiquement et par extension les conditions générales dudit fournisseur, disponibles sur demande ou accessibles sur le site internet du fournisseur

INFORMATIONS SUR LES PRODUITS ET SERVICES

Des efforts constants sont faits pour s'assurer de l'exactitude des informations présentées sur notre site Internet ou nos plaquettes. PROXYMIT ou ses fournisseurs ne sont néanmoins pas responsables des conséquences, incidents, dommages spéciaux résultant d'informations erronées même dans le cas où PROXYMIT ait eu connaissance de la possibilité de tels dommages. Les noms et marques de produits, services, éditeurs ou fabricants sont utilisés uniquement dans un but d'identification et dans la plupart des cas dans le cadre de notre activité de négoce ou de revendeur des solutions proposées. Les photos, textes et descriptions des produits ne sont pas contractuels.

RESPONSABILITE TECHNIQUE

En tant que professionnel informatique, PROXYMIT a la capacité de valider les besoins du client. Toutefois le client ayant pris connaissance des caractéristiques techniques des prestations et produits proposés et ayant la maîtrise des matériels, logiciels et périphériques existants, celui-ci reste seul juge de la compatibilité des produits commandés avec ceux déjà utilisés et de l'adéquation des prestations à ses besoins. PROXYMIT ne pourra donc être tenu responsable d'un dysfonctionnement avec les matériels, logiciels et périphériques existants.

RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU ABONNEMENTS

Dans le cadre d'une opération commerciale entre professionnels, tout contrat ou abonnement souscrit par le client est (sauf information préalable de la part de PROXYMIT) reconduit tacitement à chaque échéance aux conditions tarifaires en vigueur au jour de sa reconduction. PROXYMIT se réserve la possibilité d'appliquer un coefficient de modulation calculé sur la base de l'indice Syntec. Le client a la faculté de résilier son contrat à sa date d'échéance, par courrier recommandé avec accusé de réception et moyennant un préavis de quatre mois.

En cas de rupture d'un contrat de prestations informatique avant son terme (date de fin du contrat inscrite sur le devis, contrat...), la totalité des sommes dues seront à régler en une seule fois et une pénalité de 15% sera appliquée.

PRIX

Les tarifs sont indiqués en euros hors taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). PROXYMIT pourra modifier ses tarifs à tout moment sans préavis :

- Pour les contrats en cours (tel que contrats de maintenance, de prestation, de gestion de sites Internet, d'assistance...) l'augmentation sera calculée via l'application d'un coefficient de modulation calculé sur la base de l'indice Syntec.

- Pour tous les autres cas (tel que taux horaire, frais de déplacement, prix matériel et logiciel...) l'augmentation sera à la convenance de PROXYMIT.

Le client s'engage à payer le prix de vente en vigueur au moment de la saisie de sa commande.

Dans le cadre d'une vente de matériel ou de logiciel, en cas d'augmentation imprévue des prix, n'ayant pas encore été répercutée sur le site web ou sur les plaquettes de PROXYMIT, notre service commercial contactera le client afin de confirmer la commande au nouveau prix ou au contraire l'annuler sans aucune pénalité, le remboursement des sommes versées se faisant en règle générale dans les 7 jours suivants la réception du paiement. Nos devis et propositions commerciales sont valables 30 jours à compter de leur émission, sauf mention écrite contraire (Sur devis, facture, Contrat, courrier, fax ou de manière électronique) ou changement majeur des tarifs de l'un de nos fournisseurs.

LIVRAISON MATERIEL ET LOGICIEL

Sauf mention écrite contraire, nous n'assurons aucune livraison en dehors des pays suivants :

France Métropolitaine + départements de la Corse

Principautés d'Andorre et Monaco

Pour les commandes, PROXYMIT s'engage à mettre tout en œuvre afin de livrer la commande dans les délais les plus courts, et ce dès réception du bon de commande électronique et du règlement ou de l'acompte correspondant. Les produits sont livrés à l'adresse indiquée par le client sur le bon de commande. Les délais de livraison indiqués sur le bon de commande ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts. Toute réclamation pour non conformité ou manquant devra être transmise dans la semaine qui suit la date de réception de la commande. PROXYMIT est libérée de son obligation de livraison pour tous cas fortuits ou de force majeure. A titre indicatif, les grèves totales ou partielles, les inondations, les incendies sont des cas de force majeure. Le transfert de propriété des produits livrés ou à livrer est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix par le client et ce sans incidence sur le transfert des risques. Tout emballage défectueux doit être signalé dès réception au Transporteur par le Destinataire. Sans observation faite au Transporteur, lors de la livraison, PROXYMIT ne pratiquera aucun échange ou remboursement.

Cas particuliers :

Réalisations de sites Internet : Nous nous efforçons de livrer votre site Internet dans un délai de six à dix semaines (*) après la réception de votre commande, des éléments que vous devez nous fournir (textes, images...) et de l'acompte demandé.

(*) Si tout ou partie de notre prestation doit s'effectuer sur la période Juillet-Août, il convient de rajouter trois semaines de délai supplémentaire en raison des congés payés d'été.

FACTURATION

La facturation est établie à la suite de la signature par le client et PROXYMIT soit de la dernière feuille de présence, soit du procès-verbal de réception, de livraison ou d'intervention dans les autres cas, sauf mention écrite contraire (Sur devis, facture, Contrat, courrier, fax ou de manière électronique).

Certaines prestations pouvant s'étaler sur une période assez longue (cas de développement de site ou de formation par module), nous nous réservons la possibilité d'émettre des factures intermédiaires, mensuelles ou par modules. Dans le cadre d'une installation importante comportant différents biens et services, les matériels et logiciels standards seront facturés indépendamment des autres logiciels et/ou prestations de services. Ces différentes facturations seront exigibles dès leur émission, en règlement comptant, net d'escompte, sans que l'on puisse y opposer une prestation ou livraison complémentaire non effectuée.

PAIEMENT

Les modalités de règlement sont les suivantes :

- Par chèque en euros compensable en France
- Par virement interbancaire en euros compensable en France
- En liquide en euros compensable en France

En cas de paiement par chèque bancaire ou postal, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France. Seuls les chèques libellés en euros sont acceptés. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à la réception du chèque. Le chèque doit être libellé à l'ordre de PROXYMIT et envoyé à PROXYMIT – : 5 Rue Pasteur 95830 Corneilles en Vexin.

En cas de paiement par virement : Seuls les virements en euros sont acceptés. Un RIB sera fourni sur demande.

Le libellé du virement doit impérativement mentionner votre nom.

Pour les commandes, sauf mention écrite contraire (Sur devis, facture, Contrat, courrier, fax ou de manière électronique), le règlement des commandes est payable d'avance en un versement lors de la validation du bon de commande, net d'escompte. Tout retard de règlement par rapport aux conditions fixées déclenche la facturation d'intérêts d'une fois et demi le taux légal et entraîne la suspension complète de nos prestations et livraisons restant à courir. Les abonnements (contrats de maintenance, de prestation, de gestion de sites Internet, d'assistance ...) sont réglés mensuellement par virement sur notre compte bancaire, un mois à l'avance sauf mention écrite contraire (Sur devis, facture, Contrat, courrier, fax ou de manière électronique). En cas de retard, les frais engendrés seront à la charge du client avec un minimum forfaitaire de 10% HT par rejet/retard.

RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des produits livrés ou à livrer est suspendu jusqu'au paiement intégral du prix (principal, frais et taxes comprises) par le client et ce sans incidence sur le transfert des risques.

RECEPTION - GARANTIE

Suite à une installation effectuée par nos soins, PROXYMIT interviendra gratuitement pendant les sept jours qui suivent la livraison afin de solutionner les problèmes signalés et reproductibles. Après cette période, vous serez couverts soit par des interventions facturées au coup par coup selon notre tarif en vigueur soit par un contrat d'assistance (assurée par PROXYMIT, ses sous-traitants ou les éditeurs et fabricants représentés ou leurs sous-traitants respectifs).

CONFIDENTIALITE

PROXYMIT et le client ainsi que leurs collaborateurs respectifs s'engagent respectivement à considérer comme confidentiels, pour une durée indéfinie, l'ensemble des documents, logiciels, savoir-faire, données et informations matériels et immatériels, communiqués par l'autre partie.

UTILISATION DES REFERENCES ET DES INFORMATIONS

Sauf volonté contraire écrite, le client délivre toutes les autorisations nécessaires à PROXYMIT pour l'utilisation de ses références à des fins commerciales, dans le respect de l'article des présentes relatif à la protection des données personnelles.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Toutes les données concernant le client sont informatisées afin de pouvoir traiter les demandes (commandes, assistance ...). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (Informatique et Libertés), le client dispose d'un droit de consultation, de modification et de suppression des données le concernant. Ce droit peut être exercé par courrier à l'adresse du siège social de PROXYMIT. PROXYMIT s'engage à ne pas communiquer d'informations sur ces clients à des sociétés ou partenaires autres que les fournisseurs de produits ou éditeurs de services que le client a acquis par notre intermédiaire.

LITIGES ET DROIT APPLICABLE

Toute commande passée emporte l'adhésion du client, et ce sans aucune restriction, aux présentes Conditions Générales de Vente de PROXYMIT. Tout différend relatif à la vente (prix, CGV, produit ...) sera, dans le cas où aucune solution amiable n'aurait pu être trouvée, soumis au droit français devant le tribunal de commerce dont dépend le siège social de PROXYMIT. Au cas où une juridiction compétente déclarerait l'une des clauses des présentes Conditions Générales de Vente nulle et non avenue, les autres clauses restent applicables.

Horaires d'assistance et de dépannage

Le service d'assistance et de dépannage est accessible du Lundi au Jeudi de 9h à 18h et le Vendredi de 9h à 17h sauf jours fériés.

Les demandes d'intervention seront prises en compte dans un délai de 4 heures après un appel téléphonique ou réception d'un courrier électronique.